

Modalités du programme de recommandations en ligne du Forfait bancaire Bienvenue au Canada de la Banque CIBC (les « Modalités »)

Admissibilité

1. L'admissibilité à l'offre de recommandation (l'« Offre ») commence le 18 juin 2022 à 0 h 01 (heure de l'Est) et s'adresse à tout client de Services bancaires personnels de la Banque CIBC titulaire d'un compte de dépôt libellé en dollars canadiens ouvert, actif et en règle (un « Compte admissible »), qui est inscrit à Services bancaires mobiles ou à Services bancaires en direct (la « Personne qui fait la recommandation ») qui recommande un ami ou un membre de la famille (un « Ami ») admissible à l'ouverture et à l'utilisation d'un nouveau Compte Intelli CIBCMC pour les nouveaux arrivants, et satisfaisant aux exigences de l'Offre énoncées ci-dessous.
2. La campagne s'adresse uniquement aux Amis et aux Personnes faisant les recommandations qui sont des résidents du Canada et ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence, sans avoir plus de 64 ans. La Personne qui fait la recommandation doit recommander uniquement des Amis avec qui elle entretient des liens familiaux ou personnels et qui souhaitent connaître l'Offre.
3. Un Ami est admissible à ouvrir un Compte Intelli CIBCMC pour les nouveaux arrivants s'il est un nouvel arrivant au Canada qui a obtenu le statut de résident permanent au cours des cinq dernières années. Les travailleurs étrangers qui ont un permis de travail canadien d'une durée d'au moins 12 mois qui ouvrent un Compte Intelli CIBCMC pour les nouveaux arrivants en ligne sont également admissibles.
4. La Personne qui fait la recommandation ou l'Ami qui satisfait aux exigences d'admissibilité qui précèdent et respecte les présentes Modalités est appelé ci-dessous un « Client admissible ».
5. **Protection des renseignements personnels.** Conformément à notre Politique sur la protection des renseignements personnels, accessible à tout centre bancaire CIBC ou sur le site cibc.com/fr/privacy-security/privacy-policy.html, la Personne qui fait la recommandation doit s'assurer, avant de fournir des renseignements, d'avoir obtenu le consentement de son Ami à la communication à la Banque CIBC des renseignements sur sa participation à l'offre et aussi, sur demande de la Banque CIBC, de tout renseignement sur l'Ami aux fins de l'administration de la prime de recommandation décrite ci-dessous. L'Ami doit s'assurer d'avoir obtenu le consentement de la Personne qui fait la recommandation avant de communiquer des renseignements sur ce dernier à la Banque CIBC, sur demande, aux fins de l'administration de la prime de recommandation décrite ci-dessous.

Exigences de l'Offre

6. Une prime de recommandation d'un montant en dollars canadiens déterminé par la Banque CIBC (la « Prime ») et divulgué sur cibc.com/fr/special-offers/refer-a-friend-new-to-canada.html sera versée à la Personne qui fait la recommandation et à l'Ami si toutes les mesures suivantes sont prises et que les deux Clients admissibles respectent par ailleurs les présentes Modalités :
 - i) La Personne qui fait la recommandation communique à un Ami son lien unique Invitez et obtenez généré dans Services bancaires mobiles CIBC ou Services bancaires CIBC en direct en utilisant la méthode de son choix, par exemple, par courriel ou message texte. Aucune Prime ne sera versée si l'Ami est recommandé autrement qu'au moyen du lien « Invitez et obtenez »;
 - ii) L'Ami satisfait aux exigences d'admissibilité énoncées aux sections 2 et 3 ci-dessus et est un nouveau client de la Banque CIBC qui n'a aucune relation bancaire avec la Banque CIBC depuis le 1er novembre 2018.
 - iii) L'Ami suit le lien unique « Invitez et obtenez » de la Personne qui fait la recommandation pour accéder au formulaire de demande pour ouvrir un Compte Intelli CIBCMC pour les nouveaux arrivants comme premier compte; les comptes conjoints ne sont pas admissibles, et le Compte Intelli CIBC pour les nouveaux arrivants doit être ouvert au nom de l'Ami seulement.
 - iv) Au moment où l'Ami suit le lien unique « Invitez et obtenez » de la Personne qui fait la recommandation, la Personne qui fait la recommandation est titulaire d'un compte de dépôt personnel CIBC ouvert et actif.
 - v) L'Ami effectue un dépôt d'au moins 100 \$ dans les deux mois suivant l'ouverture du compte et maintient un solde minimal supérieur à 0 \$ pendant au moins 60 jours

Modalités du programme de recommandations en ligne du Forfait bancaire Bienvenue au Canada de la Banque CIBC (les « Modalités »)

- vi) L'Ami effectue l'une des deux activités suivantes dans les 60 jours suivant l'ouverture de son premier Compte Intelli CIBCMC pour les nouveaux arrivants : a) établir au moins un dépôt direct périodique; ou b) établir au moins un prélèvement automatique périodique distinct;
- vii) Le nouveau Compte Intelli CIBC pour les nouveaux arrivants doit être ouvert, actif et en règle au moment du dépôt ou du crédit de la Prime.

Paiement de la Prime

7. Si un Client admissible a droit à une Prime en vertu des présentes Modalités, la Prime sera déposée ou créditée au Compte admissible de la Personne qui fait la recommandation et au nouveau Compte Intelli CIBCMC personnel pour les nouveaux arrivants de l'Ami (qui doivent tous deux être ouverts et en règle au moment du dépôt ou du crédit de la Prime) dans les 30 jours ouvrables après que l'Ami a satisfait aux exigences de l'Offre décrites ci-dessus.

Si le Compte admissible de la Personne qui fait la recommandation est un compte conjoint, seule la personne désignée par la Banque CIBC comme étant le titulaire principal du compte est admissible à recevoir la Prime, et ce, même si la recommandation a été effectuée par le titulaire d'un compte conjoint.

Modalités supplémentaires

Limite d'une (1) Prime payable à la Personne qui fait la recommandation par Ami respectant les critères des présentes Modalités. La Personne qui fait la recommandation est admissible à recevoir un maximum de dix (10) Primes par année civile.

Limite d'une (1) Prime payable à un Ami, quel que soit le nombre de comptes ouverts par l'Ami.

L'Offre ne peut être jumelée à aucune autre offre ni à aucun autre rabais à moins d'indication contraire expresse de la Banque CIBC.

La Personne qui fait la recommandation accepte de ne faire aucune déclaration indiquant qu'elle agit au nom de la Banque CIBC ou qu'elle est un employé, un mandataire, un intermédiaire ou un représentant de la Banque CIBC. La Personne qui fait la recommandation accepte de ne pas utiliser de services payants, publicitaires ou autres, pour annoncer, promouvoir ou transmettre son lien unique Invitez et obtenez. L'offre et le lien Invitez et obtenez ne peuvent être utilisés qu'à des fins personnelles et non commerciales. Les recommandations contenant le lien « Invitez et obtenez » doivent être créées et distribuées d'une manière personnelle appropriée et habituelle dans le cadre des communications avec des amis et des membres de la famille, et ne doivent pas sembler avoir été envoyées par la Banque CIBC ou en son nom. La distribution de courriels en bloc, et la distribution à des inconnus ou à des personnes avec qui la Personne qui fait la recommandation n'a pas de liens personnels ou familiaux peut constituer un motif de cessation immédiate de participation au Programme, de révocation des Primes et d'autres procédures judiciaires de la Banque CIBC.

La Prime doit être acceptée telle quelle et ne peut être ni transférée ni cédée. Aucun remplacement de Prime ne sera autorisé. Le bénéficiaire de la Prime est entièrement responsable des conséquences fiscales associées à la réception de sa Prime.

La Banque CIBC se réserve le droit de suspendre l'Offre, de l'annuler ou d'en modifier les Modalités en tout temps, à son entière discrétion, sans préavis pour quelque raison que ce soit, et de révoquer, de limiter ou de suspendre la participation à l'Offre de toute personne qui semble trafiquer l'Offre ou en abuser, ou qui participe à une activité suspecte ou frauduleuse.

Les Personnes faisant les recommandations qui ne respectent pas les présentes Modalités ou les lois applicables, y compris la loi anti-pourriel, sont tenues d'indemniser la Banque CIBC de toute responsabilité, de tout coût et de toute dépense engagés en raison d'une telle non-conformité.